

La rentrée sous Gabriel Attal a été riche en polémiques.

Le climat de méfiance entretenue autour de l'abaya a poussé certains établissements à renvoyer des gamines parce qu'elles portaient un kimono ou une tenue trop ample. Cette nouvelle injonction vestimentaire a évidemment été imposée à Nour, Sarah ou Assia, et pas à Alice, Jade ou Emma. Alors on peut se poser la question. L'État français protège-t-il ses enfants des discriminations ?

Aussi, depuis quelques jours, le problème du harcèlement scolaire est à la Une. Lindsay, Nicolas et celles et ceux qui souffrent et qui parfois commettent l'irréparable sont des enfants que l'institution n'a pas protégés. Dernièrement sur Instagram, un collégien de 14 ans a menacé de mort une lycéenne en transition de genre. L'État n'a pas hésité cette fois-ci à sortir la grosse artillerie pour faire un exemple. Le jeune homme a été menotté et embarqué en plein cours par des policiers devant l'ensemble de ses camarades. Pourtant, en France, la justice ne traite pas les enfants comme les adultes. Et aux yeux de la loi, on est un enfant jusqu'à 18 ans. Les ados doivent donc être traités comme des ados, même quand ils sont hors la loi.

Car pas un mot sur le fait que les parents de l'enfant harcelé n'aient pas eu d'autres choix que de déposer une main courante au commissariat. On fait semblant de protéger les enfants victimes de harcèlement en gonflant les muscles. Le gouvernement veut avoir le beau rôle en se montrant protecteur alors que c'est son inaction qui est précisément en cause.

«*J'ai appelé à un électrochoc collectif et l'électrochoc a commencé.*» nous dit Gabriel Attal. Son mot d'ordre : «*100 % prévention, 100 % détection et 100 % réaction.*». Mais toujours pas de CPE ou de surveillants supplémentaires, toujours pas d'infirmière scolaire en plus, toujours plus d'élèves par classes suite aux suppressions de postes d'enseignants et d'enseignantes. Toujours rien de satisfaisant côté AESH et inclusion scolaire. La liste est longue et n'est qu'une accumulation de problèmes générant des souffrances.

D'autres exemples ? Les plus jeunes vont mal ? On généralise le Service National Universel pour les recadrer. Les inégalités à l'école sont criantes ? On parle d'uniforme pour cacher tout ça. Des jeunes de 15 ans sont incontrôlables et partent en émeutes suite au meurtre de l'un des leurs par la police ? C'est jusqu'à un an ferme en comparution immédiate.

La vision que notre société a sur les enfants devient problématique. On pousse les jeunes mineurs non diplômés de 15, 16 ou 17 ans à devenir apprenti, c'est à dire dépendant d'un contrat de travail pour être scolarisé. À cet âge, on est pourtant particulièrement exposés au danger des accidents du travail. Le 25 septembre dernier encore, un très jeune dépanneur est mort sur une intervention. Marine Le Pen, Eric Ciotti et Emmanuel Macron défendent l'apprentissage dès 14 ans. Aux États-Unis, c'est désormais l'âge légal pour travailler dans plusieurs États.

T'es pas content ? «*Deux claques et au lit !* » nous dit Hugues Moutouh, le prochain préfet des Alpes-Maritimes. Certains élus locaux se réjouissent : «*Enfin on va régler le problème des mineurs isolés. Deux claques et en Italie !* ». Pourtant, la France doit apporter sa protection aux mineurs. Mais tout va bien, car sur le panneau d'entrée dans la ville de Nice, à côté du logo de l'UNICEF, il est écrit : «*Ville amie des enfants* ».

Les éducateurs et les éducatrices spécialisés parlent d'effondrement du droit de l'enfant. Eux, gère la pénurie : manque de lits, des pouponnières en sureffectif, des familles d'accueil qui sont de plus en plus rares... Un an d'attente avant qu'un gamin ou une gamine ne soit placé·e. Et pendant ce temps ? Lorsque la nuit qui vient peut être dangereuse, qu'est-ce qu'on fait ?

La protection de l'enfance n'est pas rentable politiquement car il n'y a pas de résultats immédiats. Alors à la question qu'est-ce qu'un enfant ? On pourrait répondre par une autre question : l'État est-il un bon parent ?